

Résumé de l'évaluation périodique 2011-2012 du programme de M.A. en études anciennes  
Présenté par le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures de la FESP  
Le 12 mars 2013

<b>Programme</b>	M.A. en études anciennes
<b>Grade</b>	M.A. en études anciennes
<b>Spécialisation</b>	Antiquité tardive
<b>Visite des évaluateurs externes</b>	Les 6 et 7 décembre 2012
<b>Appréciation finale</b>	Programme de bonne qualité

### **Résumé**

Le programme de M.A. en études anciennes est jugé de bonne qualité par le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures de la FESP. L'auto-évaluation et les rapports des évaluateurs internes et externes confirment que les professeurs sont dévoués et qu'ils inspirent aux étudiants un enthousiasme manifeste. Les étudiants peuvent opter pour la maîtrise avec mémoire ou pour la maîtrise avec thèse. Étant donné que le programme porte principalement sur l'Antiquité tardive (200-700 apr. J.-C.), on peut comprendre que les inscriptions soient peu nombreuses, mais c'est justement par son sujet de spécialisation qu'il se distingue des autres programmes offerts. Cette maîtrise nécessite maintenant deux années d'études, comparativement à une seule auparavant. Les étudiants qui s'y inscrivent doivent avoir réussi 18 crédits de cours de latin ou de grec, ou alors faire six crédits de plus pendant leur maîtrise. En outre, le programme offre aux étudiants la possibilité d'apprendre d'autres langues anciennes (syriaque, copte, etc.), au besoin. Les entrevues réalisées avec les étudiants et les professeurs confirment non seulement l'extraordinaire qualité de l'instruction, mais aussi la compétence et le dévouement des professeurs. La supervision des étudiants par les professeurs est excellente. Bien qu'il n'existe pas de doctorat en études anciennes, les étudiants qui le souhaitent peuvent poursuivre leurs études dans le secteur sciences des religions du Département, en optant pour la nouvelle spécialisation offerte sur les religions dans le monde gréco-romain.

### **Recommandations**

1. Le Département d'études anciennes et de sciences des religions devrait envisager d'offrir un cours sur l'Antiquité tardive dans les dernières années du premier cycle, ce qui pourrait promouvoir par la même occasion le programme d'études supérieures sur l'Antiquité tardive.
2. Une pièce du Département devrait être aménagée en bureaux pour les étudiants diplômés afin d'améliorer leur expérience universitaire.
3. Le programme devrait offrir aux étudiants diplômés des occasions de perfectionnement professionnel améliorées, par exemple encourager les assistants d'enseignement diplômés à donner occasionnellement des cours magistraux au premier cycle.
4. Le programme devrait évaluer régulièrement sa capacité d'offrir la spécialisation actuelle, à la lumière de son analyse du nombre de professeurs et de l'harmonisation des subventions et des publications examinées par des jurys de pairs.

### **Calendrier et échéances**

Ces recommandations devraient toutes être abordées à la prochaine évaluation périodique, qui devra être réalisée d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **Autorités**

Le directeur du Département d'études anciennes et de sciences des religions ainsi que le coordonnateur des études supérieures, secteur études anciennes, sont chargés de la mise en œuvre de ces recommandations.